



Oisy-le-Vergers

Plan local d'urbanisme

*Projet d'Aménagement et de
Développement Durables
modifié suite à la déclaration de projet
« projet canal Seine Nord Europe »*

Approbation
Vu pour être annexé
A la DCM du 9 mars 2017

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Flers-en-Escrebieux
59503 DOUAI Cedex
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax. 03 62 07 80 01

A. Le Territoire villageois

Préserver l'identité villageoise et promouvoir la mixité sociale

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Inverser la tendance démographique à la baisse observée ces dernières années pour atteindre une population des ménages de 1417 habitants à l'échéance 2020</i>	- Accélérer le volume de constructions afin de maintenir un rythme de construction de 8 logements/an soit la construction d'environ 110 logements d'ici 2020.
<i>Assurer la mixité sociale, intergénérationnelle et urbaine en diversifiant l'offre de logements</i>	- Favoriser la diversification de l'offre de logement (création de petits logements (de type F2-F3) en direction des jeunes et des personnes isolées). - Favoriser l'accession à la propriété pour les jeunes ménages. - Créer des logements locatifs à hauteur de 20% des nouvelles constructions. - Poursuivre la construction de logements alternatifs au pavillonnaire à l'image par exemple de l'opération de la rue des frères Ponchon.

Maîtriser la forme urbaine

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Mettre en place un développement urbain harmonieux</i>	- Stopper le développement linéaire. - Favoriser un développement radioconcentrique de la commune.
<i>Renforcer la centralité du bourg</i>	- Conforter et aménager les cheminements vers les équipements (école/salle des fêtes). - Favoriser le maintien et l'implantation d'activités et de commerces. - Développer une centralité secondaire autour de la thématique loisirs/jardin public sur la place André Serrure.

Promouvoir la qualité de vie dans le bourg

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
<i>Faire des équipements les moteurs du développement urbain d'Oisy-le-Verger</i>	- Implanter une nouvelle EHPAD afin de renforcer l'attractivité du bourg et qualifier l'entrée de ville. - S'appuyer sur le stade comme trait d'union entre le centre-ville et la zone d'extension.
<i>Améliorer les services publics à la collectivité</i>	- Créer un système d'assainissement collectif - Assurer la défense incendie de l'ensemble du bourg. - Etendre le cimetière Nord. - Organiser la desserte et le stationnement autour de l'école. - Sécuriser les carrefours de la rue Charles Canivet avec la rue Maurice Dupriez et la rue Charles Jacob.
<i>Mettre en valeur le patrimoine du village</i>	- Valoriser le patrimoine bâti de la commune ayant un intérêt architectural et patrimonial. - Anticiper les mutations des bâtiments obsolètes.
<i>Protéger les espaces "naturels" au contact du bourg</i>	- Préserver de toute urbanisation la pâture au centre du village. - Préserver les prairies complantées de la commune

Prévoir les zones futures d'aménagement intégrées au reste du village

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
Rééquilibrer le village en implantant la future zone d'extension à proximité du centre-bourg	- Compléter le bourg par l'urbanisation des terrains situés entre la rue Maurice Pierrache et la rue Eugène Momal. - Permettre la poursuite de l'urbanisation de la rue Charles Jacob à long terme après l'échéance du PLU.
Compléter l'offre de terrains constructibles	- Permettre la résorption de la friche agricole située sur la rue Pierrache afin de compléter efficacement l'aménagement du secteur et notamment l'entrée de la zone.
S'appuyer sur la trame viaire pour mailler et renforcer les liaisons internes	- Favoriser les déplacements piétons. - Intégrer la zone d'extension urbaine au reste du bourg en l'organisant autour d'une véritable rue de village traversante. La préservation et la prise en compte des liaisons douces existantes (chemins et ruelles) sont indispensables pour favoriser les échanges entre ce nouveau quartier et le centre-bourg.

Retrouver une vitalité économique

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
Permettre l'accueil d'activités économiques générées par la réalisation du canal Seine Nord Europe	- Permettre la réalisation du Canal Seine Nord Europe et l'écluse sur la commune. Ce projet présente en effet une vocation économique prépondérante avec le passage de gros porteurs.

B. Le Territoire agricole

Préserver la ruralité de la commune

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
Protéger l'activité agricole	- Protéger et préserver au mieux l'espace agricole. - Préserver les chemins d'exploitation agricole et l'accès aux terres.
Préserver les sièges d'exploitations.	- Laisser la capacité aux exploitations agricoles situées aux sorties du bourg de se développer. - Veiller à ce que les exploitations situées au sein de l'enveloppe du bourg ne soit pas enclavées. - Prendre en compte la présence des exploitations agricoles pratiquant l'élevage. - Prendre en compte les installations classées. - Veiller à ce que l'extension du bourg ne se fasse pas au détriment de la viabilité des exploitants agricoles.

C. Le territoire naturel et récréatif

Préserver l'environnement	
<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
Préserver les espaces naturels	- Prendre en compte l'existence des espaces naturels sensibles (repérés par les ZNIEFF) sur le territoire communal. - Protéger les marais et les espaces de qualité paysagère. - Préserver les boisements. - Favoriser la réhabilitation de la friche de l'ancien transformateur EDF.
Prendre en compte l'ancienne carrière	- Protéger le site. - Permettre à terme sa requalification maîtrisée.
Préserver la ressource en eau	- Préserver de toute urbanisation les abords du château d'eau. - Créer le réseau d'assainissement de l'ensemble de la commune.

Protéger les paysages

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
Protéger les cônes de vue.	- Protéger et valoriser les vues lointaines en direction du Bourg. - Préserver la silhouette caractéristique de la commune.
Prendre en compte le caractère paysager dans l'élaboration des programmes d'extensions	- Veiller à l'insertion paysagère des nouvelles constructions. - Préserver au mieux les éléments de l'auréole bocagère et permettre son extension au sein de la nouvelle zone d'urbanisation.

Soutenir les activités de loisirs liés aux espaces naturels à protéger

<i>Enjeux</i>	<i>Actions</i>
Garantir le maintien des aménagements liés au tourisme.	- Permettre le maintien des campings.
	- Permettre le maintien des associations sur le marais.
Anticiper les impacts du canal sur l'environnement paysager de la commune.	- Prendre en compte les recommandations de l'étude trame verte et bleue du SCOT.
Prendre en compte l'intérêt touristique procuré par le chantier puis par le fonctionnement du canal.	- Aménager les abords en terme d'accessibilité et de mise en sécurité notamment de l'écluse située sur le territoire communal.
	- Encadrer afin de protéger les abords du futur équipement.

